

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 26 OCTOBRE 2021

Lieu : salle des fêtes à BONNEVAUX - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	Pouvoir à D. Jeannin	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	Pouvoir à C. Vallet	
	Cyril Valion	X		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice Picard

Ordre du jour

INTERVENTION TECHNICIEN ONF

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2021

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- Délibération pour recrutement de Mr David Reymond à durée indéterminée à compter du 16/11/2021

ASSAINISSEMENT

- Délibération modificative relative à la durée de validité des contrôles de raccordement au réseau

FINANCES DU BUDGET PRINCIPAL

- Décision modificative n° 1 pour modification imputation comptable
- Recettes communales 2020 sur augmentation du taux de taxe d'habitation en 2018 : prise en charge par la CFD du solde à rembourser à l'Etat

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Délibération pour acquisition de parcelles à Dompierre-les-Tilleuls appartenant à Mr et Mme Richard
- Schéma Local des Mobilités : information sur le lancement d'une enquête mobilités à destination des habitants
- Dossier éolien Jura
- Programmation d'une réunion de présentation par le SYDED de ses activités et services
- Visite des installations photovoltaïques du SIEL le 26 octobre

PROJETS STRUCTURANTS ET CONTRATS TERRITORIAUX

- Point sur le dossier de la maison de santé
- Contrat de Relance et Transition Energétique (Etat) : recensement des projets 2022-2026
- Contrat P@C25 : état de la consommation des crédits

VIE SOCIO-CULTURELLE

- Délibération pour renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'apprentissage du ski de fond hiver 2021-2022

VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

- Délibération pour convention 2021 de partenariat sur les itinéraires de randonnée avec le Département du Doubs

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

- Réfection du ponton bois : présentation des conclusions de l'étude diagnostic et délibération pour choix de l'option retenue.

INFRASTRUCTURES

- Délibération pour convention audit énergétique avec le SYDED concernant la gendarmerie de Frasne et la maison de la station de pompage à La Rivière Drugeon

INFORMATIONS DIVERSES – AGENDA DES REUNIONS

1) - INTERVENTION TECHNICIEN ONF

Mr le Président accueille Mr Didier Segaud, chef de l'UT (*unité territoriale*) ONF à Levier.

Mr Segaud, après avoir remercié les élus de leur accueil, indique que l'UT de Levier assure la gestion de 90 % de la surface forestière de la CFD, hormis Bouverans et Bannans. Il communiquera quelques chiffres sur l'année écoulée et le marché du bois et répondra aux interrogations.

Depuis le début de la crise sanitaire en 2018 → 44 000 m³ de chablis dus au scolyte soit 33 000 m³ à 35 000 m³ commerciaux.

Dont sur le territoire de la CFD :

4 900 m ³ en 2019
14 200 m ³ en 2020
19 500 m ³ en 2021

Sur les 35 000 m³, 24 000 m³ ont été commercialisés en accord cadre (gros bois) pour une moyenne de 40 à 42 € en bord de route.

Pour le reste du volume, 2 500 m³ ont été exportés dans l'ouest de la France dans le cadre de l'aide au transport → équilibre financier ou peu de bénéfice, 500 m³ ont été exportés vers la Chine ce qui représente un volume très limité, la majeure partie des volumes ont donc été transformés dans la région, ce qui est une satisfaction. Néanmoins, les prix restent très bas.

8 000 m³ à 10 000 m³ sont de petits bois mécanisables. Le reste a été vendu à des acheteurs locaux, en vente amiable hors accord cadre.

Avec le scolyte, le volume de chablis a été multiplié entre 4 et 8.

Les prix de vente ayant tendance à remonter cet automne, l'ONF rediscute les prix des contrats pour le 1^{er} semestre 2022 à la hausse. Le principe retenu est d'encourager les vendeurs à attendre

début 2022, en dehors des coupes d'urgence sanitaire. Actuellement, l'ONF met l'accent sur les bois verts déjà vendus. La vente des bois secs peut attendre un peu car le tarif début 2022 sera plus élevé, et il n'y a pas d'impact sanitaire lorsque les bois sont secs.

Remarques :

Mr Michel Beauque : il paraît curieux que les prix baissent malgré la pénurie de bois, d'autant qu'il reste des bois debout.

Mr Didier Segaud : grâce à la politique commune ONF-COFOR (*fédération des communes forestières*), visant à limiter la commercialisation des bois verts, la baisse du prix des bois verts est restée limitée, sans effondrement. Malgré nos inquiétudes sur les capacités d'absorption par la filière de l'afflux de bois secs ces trois dernières, très peu de chablis n'ont pas été commercialisés sur le territoire de la CFD. Et depuis la rentrée, les prix repartent à la hausse.

Mr Eric Liégeon : quel est le pourcentage d'essences atteintes par le scolyte ?

Mr Didier Segaud : 90 % d'épicéas et 10 % sapins sur le territoire de la CFD.

Mr Eric Liégeon : il faudrait favoriser les coupes d'épicéas.

Mr Didier Segaud : oui, c'est la priorité pour les bois mûrs. Il faut se rendre à l'évidence qu'à une altitude inférieure à 1 000 m, l'épicéa devient très incertain.

Mr Rémi Debois : y aura-t-il des coupes sanitaires ?

Mr Didier Segaud : oui, c'est déjà le cas depuis 2 ans, dans les peuplements fortement impactés par les attaques de scolytes, quel que soit l'âge ou le diamètre des bois.

Mr Michel Beauque : une analyse de la situation a-t-elle été faite car toutes les forêts n'ont pas subi la maladie de la même façon ? Après 4 ans, quels sont les enseignements ?

Mr Didier Segaud : le principal enseignement est que ce sont les 1^{ères} plantations pures d'épicéas sur d'anciennes zones agricoles qui ont souffert en premier. Le territoire de la CFD étant caractérisé par une surface importante de ces plantations subventionnées par le Fond Forestier National (FFN, depuis 1947 jusqu'en 1990), elles ont été le berceau des premiers gros foyers de scolytes, qui se sont propagés dans un second temps aux peuplements forestiers à forte dominance d'épicéas, puis au stade épidémique, à l'ensemble des peuplements y compris mélangés.

Les zones historiquement forestières, avec un peuplement plus mélangé composé de peu de vieux bois, résistent mieux, à l'inverse des zones à faible épaisseur de sols et/ou de vieux arbres. Cependant, l'évolution de la population de scolytes étant exponentielle, favorisée par trois années de conditions extrêmement favorables au développement des insectes, tous les peuplements adultes comportant de l'épicéa peuvent être atteints. Mais c'est bien la forte proportion de peuplements purs d'épicéas qui explique l'ampleur du phénomène.

Mr Jean-Paul Rinaldi : quelles essences planter ?

Mr Didier Segaud : la régénération naturelle est la solution à privilégier, mais n'est pas suffisante, car le changement climatique risque de s'avérer bien plus rapide que l'adaptation naturelle des essences en place.

L'ONF proposera en plantation de mélanger des feuillus (20 à 30 %) et des résineux de production qui ont des provenances plus continentales donc plus adaptées à la sécheresse, ou plus méditerranéenne. Il faut toutefois garder à l'esprit que nous vivons une période de transition, où les hivers rudes seront certes moins fréquents, mais toujours présents surtout à l'échelle de temps de la forêt. Dans le même temps, les modèles météorologiques s'accordent sur la généralisation des étés chauds et secs, avec une hausse des températures moyennes annuelles, et des précipitations plus irrégulières. Dans ces conditions de fortes amplitudes thermiques et pluviométriques, le panel de nouvelles essences adaptées reste donc limité, mais c'est bien le mélange (naturel/artificiel, feuillus/résineux, essences locales/essences de plaine, méridionales et continentales...) qui sera la meilleure réponse.

Il faudra maintenir les essences d'accompagnement car elles seront précieuses pour l'adaptation des massifs forestiers au changement climatique.

Avec ces conditions climatiques, le niveau de risque sanitaire pesant sur les monocultures (quelle que soit l'essence retenue) est trop important. L'ONF préconise donc d'implanter en complément, des essences du 1er plateau, de plaine ou de provenance plus méridionale ou continentale (pin Douglas, sapin de Bornmüller, pin laricio de Calabre, chêne sessile, tilleuls, érable plane, mélèze...)

La pérennité de l'écosystème forestier n'est pour l'instant pas remise en question sur nos territoires, mais c'est bien les essences et leur proportion, donc les paysages forestiers, qui vont changer.

La baisse chronique des revenus forestiers, (à la fois pour les communes et l'ONF) est une réalité inéluctable à laquelle il faudra s'adapter, en gardant toutefois à l'esprit que les forêts des massifs jurassiens resteront parmi les plus productives et rentables de France.

Deux dossiers de demande d'aide ont été déposés (dans le cadre du plan de relance) pour la reconstitution des peuplements forestiers scolytés, pour Boujailles et Bulle. Elles recevront très prochainement une information de l'ONF sur l'avancement de leur dossier.

La date butoir de mise en place et réalisation des travaux est le 15.9.2023. Une 2^e tranche devrait être lancée fin 2021 ou début 2022, avec une date butoir repoussée d'un an, en attente de confirmation par les services de l'Etat.

Par conséquent, si la 2^e tranche est effective, l'ONF fera des essais d'implantation d'essences de plaine mais la difficulté sera de disposer des plants.

Pour toutes les plantations faites dans le cadre du plan de relance, la commune s'engage également à réaliser dans les années suivantes les travaux nécessaires à la viabilité des plantations (dégagements, protection contre le gibier...) sous peine de devoir rembourser les aides touchées.

Mr Bernard Beschet : le plan de relance a tendance à favoriser les privés ayant rasé des parcelles peu voire très peu touchées, qui ont donc vendu du bois vert, et vont bénéficier ensuite du plan de relance pour reboiser ces parcelles

Mr Didier Segaud : Des contrôles seront réalisés par les services de l'Etat, comme pour les communes. Ils doivent justifier d'une certaine surface et intensité de scolyte. Il est vrai que les coupes préventives d'épicéas verts non mûrs, parfois abusives ont contribué à déstabiliser le marché du bois ces dernières années.

Mr Jean-Paul Rinaldi : les diamètres minimum de coupe devraient être revus à la baisse.

Mr Didier Segaud : le diamètre de découpe de 30cm pour les bois secs a été réclamé par les scieurs, afin de diminuer le volume de qualité coffrageemballage, dont les débouchés sont difficiles à gérer surtout avec l'afflux de bois secs. L'ONF n'était pas en position de force pour refuser cette demande, elle sera rediscutée lorsque la conjoncture sera plus favorable pour les vendeurs.

Les échanges terminés, Mr le Président remercie Mr Segaud de ses explications et donne la parole à Mme Monique Brulport, maire de Bonnevaux, qui souhaite la bienvenue à l'assemblée ;

2) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2021

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

3.1. Recrutement de Mr David Reymond à durée indéterminée à compter du 16/11/2021

Mr le Président indique que le 6^e CDD d'un an de Mr David Reymond s'achèvera le 15.11.2021. Selon les dispositions en vigueur, tout renouvellement de contrat, après 6 CDD successifs, doit l'être pour une durée indéterminée, sauf si la candidature d'un titulaire correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

Suite à la déclaration de vacance de poste et publicité obligatoires, un seul candidat non titulaire et ne disposant pas des qualifications requises a déposé un CV.

Dans ces conditions, il est possible de recruter un agent contractuel, en CDI en l'occurrence concernant David Reymond.

Délibération n° 106 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide de renouveler le contrat de travail de Mr David Reymond pour une durée indéterminée à compter du 16 novembre 2021 au grade d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, sans modification d'échelon,
- autorise Mr le Président à signer le contrat de travail à durée indéterminée

4) - ASSAINISSEMENT

Mr Eric Liégeon, vice-président en charge de la compétence, présente le point.

4.1. Durée de validité des contrôles de raccordement au réseau

Par délibération n° 2021-08-86 du 31 août 2021, le conseil communautaire a fixé la durée de validité des contrôles de raccordement au réseau d'assainissement à **5 ans**.

Cependant, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, a arrêté la durée de validité à **10 ans**.

Délibération n° 107 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avis favorable du conseil d'exploitation du 16/10/2021,

- Maintient les tarifs votés le 31 août 2021 soit :

✚ Tarif d'un contrôle urgent	150 € HT + TVA
✚ proposition de rendez-vous sous 5 jours ouvrés,	
✚ envoi du rapport sous 5 jours ouvrés suivant la date du contrôle	
✚ Tarif d'un contrôle non urgent	100 € HT + TVA
✚ Tarif en cas de rendez-vous non annulé sous 24 h ou si impossibilité de réaliser le contrôle	30 € HT + TVA

- Fixe la durée de validité des contrôles de raccordement à **10 ans**.

5) - FINANCES DU BUDGET PRINCIPAL

5.1. Décision modificative n° 1 pour modification imputation comptable

Mr le Président indique qu'il faut modifier l'imputation comptable des dépenses relatives au PLUi en les transférant du compte 232 (immobilisation en cours) au compte 202 (document d'urbanisme). Ainsi, il y a lieu d'augmenter les crédits pour 143 000 €

- En dépenses – compte 202/20
- En recettes – compte 232/23

Décision : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide ces augmentations de crédits.

Mr le Président indique qu'avec cette modification, les dépenses liées au PLUi redeviennent éligibles au FCTVA.

5.2. Recettes communales 2020 sur augmentation du taux de taxe d'habitation en 2018 : prise en charge par la CFD du solde à rembourser à l'Etat

Calcul estimatif du reversement pour les 10 communes (l'Etat n'a pas transmis les montants)

Recette hausse TH 2018 (185 000 €) x 95 % (estimation de la part de résidences principales) x 70 % (estimation de la part de contribuables modestes) = 123 025 €

	Recette augmentation TH 2018	Au titre de 2020 → remboursement à l'Etat de la recette sur augmentation TH 2018	Montant déjà déduit sur fonds de concours 2020	Reste à déduire sur les fonds de concours 2021 au titre du solde 2020
	recette PERDUE A COMPTER DE 2020	<i>augmentation TH 2018 x 95 % (estimation part résidences principales tous contribuables confondus) x 70 % (contribuables modestes) montant estimé</i>	<i>Recette augmentation TH 2018 x 30 %</i>	
Bannans	10 795,01 €	7 178,68 €	3 238,50 €	3 940,18 €
Bonnevaux	9 878,02 €	6 568,89 €	2 963,41 €	3 605,48 €
Boujailles	10 419,73 €	6 929,12 €	3 125,92 €	3 803,20 €
Bouverans	10 967,97 €	7 293,70 €	3 290,39 €	4 003,31 €
Bulle	11 858,85 €	7 886,13 €	3 557,65 €	4 328,48 €
Courvières	6 637,56 €	4 413,98 €	1 991,27 €	2 422,71 €
Dompierre LT	6 911,68 €	4 596,27 €	2 073,50 €	2 522,76 €
Frasne	74 794,94 €	49 738,64 €	22 438,48 €	27 300,15 €
La Rivière Drugeon	23 332,63 €	15 516,20 €	6 999,79 €	8 516,41 €
Vaux et Chantegrue	19 403,61 €	12 903,40 €	5 821,08 €	7 082,32 €
TOTAL	185 000,00 €	123 025,00 €	55 500,00 €	67 525,00 €

Au vu du retard de l'administration fiscale qui pourrait se prolonger jusqu'en 2022, et afin de solder le reversement 2020, Mr le Président propose que la CFD prenne à sa charge ce solde 2020 estimé à 67 525 €.

Décision : le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6) - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mr Michel Beauque, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

6.1. Acquisition de parcelles à Dompierre les Tilleuls appartenant à Mr et Mme Richard

La CFD est propriétaire d'un ensemble parcellaire, composé de 3 parcelles pour une surface totale de 1 ha 09 a 16 ca, situé sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls.

Suite aux réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CFD, un aménagement futur de cet ensemble parcellaire pourrait être envisagé. Aussi, afin d'optimiser l'aménagement de cet espace, une offre d'achat de 2 parcelles adjacentes a été formulée à Mr et Mme Richard, qu'ils ont acceptée par courrier en date du 30 avril 2021.

Aussi, est proposée l'acquisition des 2 parcelles appartenant à Yvette et Pascal Richard, situées sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls, selon les désignations suivantes :

N°	LIEU DIT	SURFACE
AA 129	AMONT DE LA CHAPELLE	4 a 55ca
AA 130	AMONT DE LA CHAPELLE	10 a 00 ca

pour un montant global de 25 000 €. Les frais notariaux restent à la charge de la CFD.

Conditions particulières liées à cette acquisition :

- des canalisations d'eau potable et d'eaux usées, desservant la maison d'habitation sur la parcelle AA 128, sont situées sur la parcelle AA 129. Une servitude est matérialisée sur le plan joint et sera établie dans l'acte de vente.
- La CFD ne rétrocèdera pas les biens désignés au profit du propriétaire de la parcelle AA 131 (propriétaire au jour de l'acte de vente).

Délibération n° 108 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **accepte l'acquisition des 2 parcelles, pour un montant forfaitaire de 25 000 € et dans les conditions particulières citées,**
- **mandate Mr le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette acquisition et procéder à la signature de l'acte de vente.**

6.2. Schéma local des mobilités : information sur le lancement d'une enquête mobilités à destination des habitants

La réunion de lancement du Schéma local des Mobilités s'est déroulée le 14 septembre avec les partenaires de l'étude : ADEME, CEREMA, Région, Département, STA de Pontarlier, Doubs Tourisme, SMIX Haut-Doubs, comité technique PLUi Mobilités de la CFD.

Afin de recenser les besoins des habitants et de qualifier les besoins en déplacements pour réaliser un diagnostic complet, 2 dispositifs de questionnaires ont été mis en place :

- ✓ **Une enquête Mobilités** à destination des habitants et usagers avec une vocation quantitative via un questionnaire court (moins de 5 minutes) pour collecter le maximum de réponses.
- ✓ **Des enquêtes micros-trottoirs du 11 au 13 octobre** pour recueillir des données complémentaires par une approche plus qualitative sur les sites suivants : établissements scolaires, commerces, marché, station-service, fruitière à Comté.

L'enquête est en cours de finalisation ainsi que l'identité visuelle de la démarche de la CFD.

La CFD utilisera tous les relais en sa possession pour augmenter le taux de diffusion et le taux de retours : newsletter spéciale, réseaux sociaux, mailing aux communes et conseillers municipaux, diffusion aux associations, aux établissements scolaires...

Il est demandé aux communes de faire le relais auprès de ses habitants afin d'optimiser les chances de réponse via les mailings des communes.

6.3. Dossier éolien Jura

Mr le Président indique que le 21 septembre dernier, la CFD a reçu par courriel un dossier de consultation d'enquête publique au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui a lieu sur les territoires des communes d'ESSERVAL-TARTRE, PLÉNISE, CENSEAU et MIÈGES, du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus.

Cette enquête concerne la demande de construction et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes.

Mrs les Maires de Boujailles et Courvières indiquent que leur conseil municipal a donné un avis défavorable, eu égard à l'absence totale de concertation avec les élus du Jura et avec l'opérateur, en amont de la demande de décision.

Délibération n° 109 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Tient à rappeler son attachement au développement des énergies renouvelables et n'exprime pas d'avis négatif en général sur les projets éoliens,**

- Exprime, dans le cas présent, un avis défavorable sur le projet de développement éolien situé sur les territoires des communes d'Esserval-Tartre, Plénise, Censeau et Mièges,
- Motive cet avis défavorable par les éléments suivants :
 - ✚ Absence d'information et de concertation en amont du projet avec les communes limitrophes
 - ✚ Prise en compte partielle des impacts visuels et paysagers côté Doubs, notamment le village de Boujailles et non prise en compte du nouveau périmètre du site Natura 2000
 - ✚ Absence de proposition de compensation financière pour les communes limitrophes impactées dans le Doubs.

6.4. Programmation d'une réunion de présentation par le SYDED de ses activités et services

Les missions et compétences du SYDED ont beaucoup évolué ces dernières années. Même si le SYDED rencontre régulièrement les élus et délégués au sein du comité syndical, le SYDED souhaite présenter ses missions et activités aux 17 intercommunalités du Doubs et de Haute-Saône qui adhèrent au SYDED, afin de mieux coordonner son action, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

Il propose de venir présenter ses nouvelles activités aux conseillers communautaires et d'échanger sur les activités du SYDED en matière de :

- Gestion de la concession de distribution publique d'électricité confiée à ENEDIS ;
- Travaux d'électrification et d'éclairage public ;
- Rénovation énergétique des bâtiments ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Groupements d'achats ;
- Appui aux collectivités ;
- Réseau de recharge des véhicules électriques ;

Le SYDED invite les conseillers communautaires de la CFD et de la CCA 800 le mardi 23 novembre à 20 h au Centre d'Accueil de Courvières.

6.5. Visite des installations du SIEL le 26 octobre

La présentation de la SEM ENR Citoyenne a fait émerger un pré-projet de grappe de panneaux photovoltaïques dans les communes. Prochainement, le SIEL (*Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte-Marie*) va engager l'installation de 13 trackers solaires à Vaux-et-Chantegrue. Afin mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement des trackers solaires et du champ solaire photovoltaïque, une visite des installations photovoltaïques du SIEL a été organisée le mardi 26 octobre.

Mr le Président indique que la visite a été instructive.

Quelques précisions : selon le Directeur du SIEL les trackers sont rentables 11 ans après leur installation. Enedis ne rachète pas l'énergie produite par les trackers. Des trackers peuvent être destinés à un usage privé pour un coût d'environ 10 000 € pour 4 panneaux bifaces installés sur 1 mât.

6.6. Point sur le PLUi

Mr le Président indique que le dossier est en consultation aux PPA (*Personnes Publiques Associées*) jusqu'au 15 décembre.

Le 4 novembre prochain, il se rendra à la CDPENAF (*Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers*), accompagné de Madame Martin Fournier, Messieurs Michel Beuque, et Plattel (bureau d'étude).

Il est possible que la CDPENAF contraigne à une réduction supplémentaire de la consommation de l'espace, en lien avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Pour rappel, le PLUi a été arrêté par délibération du 31 août.

7) - PROJETS STRUCTURANTS ET CONTRATS TERRITORIAUX

Mr le Président présente les points.

7.1. Point sur le dossier de la maison de santé

Le dossier est en phase « Avant-Projet Sommaire » et la phase « Avant-Projet Définitif » sera soumise à l'approbation du conseil communautaire du 16 décembre. Les professionnels de santé ont déjà été consultés sur les propositions d'aménagement des locaux. Plusieurs réunions de travail complémentaires ont permis également d'avancer sur le volet énergétique et celui des stationnements et circulations. A ce stade, les chiffrages estimatifs correspondent à l'enveloppe fixée dans le programme soit 2,8 M € + 20% (tendance actuelle des coûts).

En vue de préparer cette prochaine étape, une **réunion spécifique du conseil communautaire élargie aux membres de la Commission Maison de santé** aura lieu le **jeudi 25 novembre à 20 h**.

7.2. Contrat de Relance et Transition Energétique (Etat) : recensement des projets 2022-2026

Les services de M. le Préfet ont indiqué que le CRTE doit être signé avant la fin de l'année 2021. Il est proposé d'organiser le travail de préparation et de validation en vue d'un vote lors du conseil communautaire du 30 novembre.

Dans cet objectif, il convient de fixer et inscrire les actions pressenties en complétant, corrigeant ou amendant le tableau joint à ce rapport.

Les communes sont invitées à préciser l'échéancier des actions/projets, notamment ceux prêts à démarrer en 2022, avant le 2 novembre 2021 à Annabelle Vida.

Par ailleurs, une demande de financement à 50 % du poste d'A. Vida pour l'ingénierie territoriale du CRTE a été formulée mais ne semble pas acquise puisque l'Etat privilégie des recrutements spécifiques.

7.3. Contrat P@C25 : état de la consommation des crédits

Un point technique a été effectué par les services de la CFD et du Département le 4 octobre.

Il apparaît que sur les crédits du volet A et compte tenu de l'avancement du dossier de Maison de Santé, ce dernier projet ne sera pas prêt pour émerger dans l'actuel Contrat P@C25.

Dans le cadre du volet B, les communes ont jusqu'au 31/12/21 pour déposer leur dossier complet, c'est-à-dire avec le résultat de la consultation des entreprises.

Le contact au Département est Cyril Visneux, Coordinateur territorial Haut-Doubs (cyril.visneux@doubs.fr – 03 81 25 83 60 – 06 07 25 13 48).

8) - VIE SOCIOCULTURELLE

8.1. Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'apprentissage du ski de fond hiver 2021-2022

Mme Monique Brulport indique que le Département du Doubs a renouvelé le dispositif visant à développer la pratique du ski de fond dans les écoles primaires et que la CFD a intégré depuis de très nombreuses années.

L'intervention du moniteur de ski dans les écoles, qui débute le 1^{er} décembre 2021, est à la charge des structures bénéficiaires pour ce mois, tandis que les interventions réalisées de janvier à mars sont éligibles à l'aide financière du Département.

Délibération n° 110 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide d'adhérer au dispositif pour la saison 2022 (janvier à mars),
- autorise Mr le Président à signer tout document lié à cette décision,
- autorise Mr le Président à facturer le reliquat après subvention à la CCA 800 (*Communauté de Communes Altitude 800*) au prorata des heures effectuées dans les écoles de son territoire ayant bénéficié du dispositif.

9) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Débois, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

9.1. Convention 2021 de partenariat sur les itinéraires de randonnée avec le Département du Doubs

La convention pour l'entretien et le balisage des itinéraires de randonnée pédestre signée avec l'Union de la Randonnée Verte est aujourd'hui directement signée avec le Département du Doubs. En 2019 et 2020, le Département a revu sa stratégie en matière d'itinérance et de randonnée qui s'inscrit dans le cadre du PDIPR (*Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée*).

Cette stratégie se traduit notamment par une hiérarchisation des itinéraires, selon 3 niveaux, en fonction de leur degré d'attractivité, à savoir :

- niveau 1 : itinéraires touristiques structurants à l'échelle départementale, dont la garantie de la qualité (aménagement, balisage, entretien, ...), qui feront l'objet d'un soutien fort et d'un financement exclusif du Département, avec l'expertise et l'appui technique du Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP),
- niveau 2 : itinéraires touristiques structurants à l'échelle intercommunale, aménagés par les EPCI en lien avec le Département et avec son soutien,
- niveau 3 : itinéraires locaux dont l'aménagement relève de l'ensemble communal (communes + ECPI), mais dont la signalétique devra se conformer à la charte départementale pour une cohérence globale de celle-ci.

En 2020, un travail de hiérarchisation des sentiers de randonnée a été mené avec chaque EPCI.

A l'échelle de la CFD, tous les sentiers de randonnée et itinéraires de découverte aménagés ont été retenus au niveau 2, à l'exception du parcours Frasne au Fil du temps et du passage antique de Chalamont, soit 33.5 km (Sentier du village de Bonnevaux, Sentier de la croix de la Bêche, Sentier de découverte de Cessay, Sentier découverte des rives du lac de Bouverans, Circuit des Tourbières, Sentier du Berger des Vaches, Sentier Drugeon et Dragon).

La CFD s'engage à réaliser l'entretien du balisage et de la signalétique selon les dispositions de la charte signalétique départementale de la randonnée, l'élagage et débroussaillage des bas-côtés.

La subvention accordée reste identique aux indemnités conventionnées avec l'Union de la Randonnée Verte (U.R.V), soit 10 € du kilomètre. Ainsi, la CFD percevra une subvention d'un montant de 335 €.

Il convient de signer la convention de partenariat 2021 avec le Département du Doubs et l'Union de la Randonnée Verte.

Délibération n° 111 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance de la convention,

- **Autorise Mr le Président à signer la convention de partenariat 2021 CFD / Département du Doubs**

10) - RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

10.1. Réfection du ponton bois : présentation des conclusions de l'étude diagnostic et choix parmi les options possibles

Mr Rémi Debois indique que le circuit sur platelage de bois présente des déformations importantes qui viennent altérer le confort de visite, voire la sécurité, et remettent en cause l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite valorisée par le Label Tourisme et Handicap. Le changement/renouvellement de cette partie des itinéraires des tourbières a été inscrit en prévision budgétaire dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle (2018-2023).

Afin de formuler une solution technique et économique, un diagnostic a été confié à l'entreprise JURA ENVIRONNEMENT avec pour mission :

- ✓ D'établir un état des lieux de l'infrastructure du sentier sur 1 070 ml par l'examen de la structure en bois (parties visibles et non-visibles)

- ✓ De dresser une liste des travaux à mettre en œuvre pour sa remise en bon état (secteurs à rénover, types d'intervention à prévoir, détail technique des interventions, ...) afin notamment de garantir sa sécurité et son accessibilité ;
- ✓ D'établir un budget et un planning prévisionnels pour réaliser les travaux de rénovation.

L'étude menée par l'entreprise JURA ENVIRONNEMENT apporte trois options de réfection possibles :

1. Remplacement total avec dépose et pose d'une structure bois neuve estimé à 537 480 € HT
2. Réfection du platelage par calage des solives (correction des tronçons à + de 2% de devers - 516 ml) estimée à 66 780 € HT
3. Réfection par calage des solives (correction des tronçons à + de 5 % de devers - 175 ml) : estimée à 25 860 € HT

Ainsi que la mise aux normes des garde-corps (24 ml) estimée à 3 360 € HT.

Délibération n° 111 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des conclusions de l'étude diagnostic,

- Retient l'option n° 2 pour un montant estimé à 66 780 € HT,
- Décide la mise aux normes des garde-corps estimée à 3 360 € HT
- Autorise Mr le Président à conduire la consultation pour la mise en œuvre de ces travaux,
- Autorise Mr le Président à solliciter l'aide financière de la Région Bourgogne-Franche Comté dans le cadre du plan de relance régional Biodiversité.

11) - INFRASTRUCTURES

11.1. Convention audit énergétique réalisé par le SYDED

Mr Fabrice Picard indique que le SYDED, de par ses statuts, est habilité à réaliser des audits énergétiques de bâtiments existants pour le compte des collectivités de son territoire et par des bureaux d'études spécialisés.

Dans ce cadre, il est proposé de confier au SYDED la réalisation d'un audit énergétique concernant :

- le bâtiment de la gendarmerie situé 2 Rue des Contours à Frasne,
- le bâtiment de la station de pompage hébergeant l'appartement occupé par le technicien en eau potable, situé à La Rivière Drugeon.

Délibération n° 112 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention

- autorise Mr le Président à signer la convention avec le SYDED,
- dit que les crédits ont été ouverts au budget primitif 2021

12) - INFORMATIONS DIVERSES – AGENDAS DES RÉUNIONS

12.1. Recrutement technicien eau potable :

Mr Fabien Vieille Mecet demande s'il est effectif.

Mr le Président répond qu'en l'absence de candidature, le choix s'oriente vers le recrutement d'une personne à former en interne.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Bonnevaux.

Le Président,

Christian VALLET